

VIVRE À VEUREY

ACTUALITÉS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES



N°78 SEPTEMBRE 2021



Image : FreePik

AU SOMMAIRE

Agenda / Etat Civil / Edito	P. 2/3	Ca s'est passé	P. 10
Travaux	P. 4/5	Don du sang / Hockey-Club	P. 11
Nettoyage Citoyen	P. 6	Culture et Loisirs	P. 12
Maison de l'emploi / Enedis	P. 7	Petits Malins	P. 13
Nouvelles mesures anti-covid	P. 8/9	Poney Instituteur	P. 14
		Au Pied de Ma Tour	P. 15/16/17
		Expression politique	P. 18



AGENDA

Vendredi 3 septembre de 17h à 20h

Forum intercommunal des associations
parvis de la salle Poly'sons
route de la Vanne à Noyarey.



Samedi 4 septembre à partir de 19h

Faute de fêter le 14 juillet, fêtons la rentrée. le Comité d'Animation vous donne RDV au stade. Feu d'artifice, restauration rapide, buvette et ambiance musicale.



Mardi 7 Septembre de 16H45 à 19H45

Collecte de sang salle Poly'sons route de la Vanne, Noyarey



Mercredi 15 septembre

Collecte des encombrants. Contacter la METRO
la veille avant midi au 0 800 500 027



Samedi 18 septembre à partir de 9h30

journées du patrimoine avec l'association
"Au Pied de Ma Tour"



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Eliott JALOUSTRE né le 25/06/21 à GRENOBLE

Edem BOIS né le 22/07/21 à GRENOBLE

MARIAGES

Julie PERROTTE et Mickaël FROTTIER le 10 /07/21

Sabrina CHEBBI et Wael KARMOUS le 27/07/21

Valentine DANTE et Maxime COMPAIN le 31/07/21

Graziella PANNESE et Romain MARTIN le 7/08/21



INFOS

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune veurois(e) doit **OBLIGATOIREMENT** se faire recenser au **cours du mois de ses 16 ans.** Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents.

NOUVEAUX RESIDANTS

N'oubliez pas de vous présenter à la mairie avec un livret de famille ou une carte d'identité.

L'album

Kermesse du Sou de



photos

s Ecoles du 2 juillet

LE MOT DU MAIRE



La fin de l'été approche, la rentrée se prépare après des vacances qui je l'espère ont été bénéfiques pour tous.

Durant cette période estivale, j'ai rencontré ou échangé avec quelques administrés, de façon collective ou individuelle, pour différents problèmes liés à l'insécurité, au bruit, aux travaux, à la propreté, à l'urbanisme ...

Vous n'avez pas eu la possibilité de participer et de vous exprimer lors des derniers conseils municipaux car depuis le début du mandat ils se tiennent à huis clos, en raison de la crise sanitaire. Aussi je vous propose que ce soit le conseil municipal qui vienne à vous ! Des réunions seront organisées dans les différents quartiers le samedi matin (le planning et l'organisation vous seront communiqués prochainement). Je me suis engagée à être un maire de terrain et de proximité, ces temps seront donc pour vous, je l'espère, des moments d'échanges, et l'occasion aussi pour un plus grand nombre de faire plus ample connaissance avec l'équipe municipale.

Dans l'attente de vous rencontrer bientôt, je vous souhaite à tous une bonne reprise de l'école pour les plus jeunes, professionnelle, et associative avec le forum des associations du 3 septembre à Noyarey et le feu d'artifice du 4 septembre au stade.

Bien à vous
Pascale Rigault

Journal municipal de Veurey-Voroize

Direction de la publication / graphisme et mise en page : Philippe Heraud

Illustrations: Com. mairie, Freepik, Pexels, Pixabay, Adobe Stock

Rédaction: Mairie et associations

Impression : Press Vercors Imprimerie 38160 St Sauveur

Imprimé sur papier 100% recyclé

Dépot légal à parution

Merci aux contributeurs (trices) de déposer articles et photos exclusivement sur la boîte mail dédiée : articles@veurey.fr

Prochaine date maxi d'envoi des fichiers : >>>> **vendredi 17 septembre**

Retrouvez également la version numérique du magazine sur le site de la commune





Cet été les travaux se sont déroulés au ralenti mais sans affecter les dates de fins de chantiers.

Le restaurant scolaire sera opérationnel à la rentrée c'est déjà une bonne nouvelle car c'était notre plus petit chantier mais il nous a posé beaucoup de problèmes liés à la sécurité nécessaire liée à cet extension qui va pouvoir être affectée aux enfants de maternelle.

Les travaux à la Cure et au Cabinet Médical ont tourné au ralenti et rien n'est vraiment visible de l'extérieur car nous sommes passés aux phases de finitions intérieures. La façade de la Cure va permettre de mettre en valeur le bâtiment qui recèle de surprises architecturales cachées jusqu'à présent.

Les travaux à l'école ont démarré dès le transfert du matériel scolaire dans les préfabriqués installés sur l'ancien terrain de basket. Le désamiantage terminé, les entreprises ont pu débiter les démolitions et la partie importante des travaux à l'intérieur a débuté le 23/08 comme prévu au planning qui sera suivi avec forte attention. Les travaux intérieurs de la chaufferie sont achevés et nous allons pouvoir procéder à l'aménagement des extérieurs.

Un préau a été installé dans la cour provisoire pour donner un peu de confort aux enfants de l'école provisoire dont les classes seront très confortables.

Nos agents ont été fortement sollicités pendant toute cette période afin de terminer toutes les installations à temps pour la rentrée, ce qui a peut-être été au détriment de certains entretiens de nos extérieurs qui avec ces alternances de pluie et soleil ont laissé la végétation se développer de façon galopante. Un petit renfort est prévu pour palier à ce retard de mise en propreté et valoriser notre environnement.





Nettoyage citoyen

Les vacances sont finies et la rentrée est bien là...

La situation sanitaire s'améliore et vous avez retrouvé l'envie de voir du monde et participer à de multiples activités de plein air ...

C'est pourquoi, n'ayant pu le faire au printemps, nous vous donnons rendez vous pour une grande opération village propre le samedi matin 18 septembre, RDV en mairie à 9h00, report au 25 en cas de pluie. Par sécurité, vous pouvez venir avec un gilet jaune et bien sûr des gants. Inscription souhaitée en mairie pour une meilleure organisation (tél 04 76 85 16 80).



Et cette année nous aurons le plaisir d'accueillir "lad", gentil bénévole de l'association " le Poney Instituteur" qui s'est porté volontaire pour se joindre à nous (encouragé, il est vrai par sa maîtresse...) Il accompagnera les enfants sur le parcours et portera leur récolte. Ils sont donc attendus en nombre, accompagnés de leur parents, pour cette opération de sensibilisation et d'éducation aux règles de civisme élémentaire.

En fin de collecte, retour sur le parvis pour inventaire (record à battre 400Kg), et pour une petite collation, juste récompense de cette contribution au respect de notre planète.



La Maison de l'Emploi de Fontaine

La Maison de l'Emploi Rive Gauche du Drac est un service de Grenoble Alpes Métropole.

Elle accueille et accompagne les publics de + 26 ans dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle en proposant des actions individuelles et collectives.

Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Métropole, un « parcours emploi renforcé » est proposé à savoir un accompagnement individuel et une mise en relation avec les entreprises.

Ce plan a aussi comme objectif l'Accompagnement des Familles Monoparentales : trois référents y travaillent sur les thèmes de la mobilité, la garde d'enfants et la parentalité viendront les présenter dans le courant de l'automne lors d'une réunion publique à la Mairie de VEUREY.



> Téléphone : 04 57 04 35 05

> Email : mde-rivegauchedudrac@grenoblealpesmetropole.fr

> Adresse : 28 rue de la liberté – 38 600 Fontaine

> transports en commun : Bus 20 à la Rive descendre à Fontaine la Poya et prendre le 19 vers Seyssins, Garlettes. Descendre à Curie - Vercors

Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques de la commune

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts.

Le programme 2021 concerne 1900 kilomètres de lignes, dont certains sont situés sur le territoire de notre commune.

Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement.

Analyser la végétation de part et d'autre des supports afin d'établir des plans d'élagage.

Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement de l'électricité en évitant des pannes latentes.

ENEDIS a confié ce diagnostic des lignes à la société JET SYSTEMS hélicoptères services basée sur l'Aéroport de Valence -Chabeuil.

Période d'intervention entre le 30 Août et le 17 Septembre 2021.

Cette société dispose de toutes les autorisations nécessaires pour que cette mission se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.





Direction des sécurités
SIACEDPC

Cabinet/Direction des sécurités/SIACEDPC

**Extraits des arrêtés n° 38-2021-08-15-00001 et 38-2021-08-15-00001
portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus Covid-19
dans le département de l'Isère**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTE 38-2021-08-15-00001

Article 1^{er} : A compter du 17 août 2021 à 08h00, les personnes majeures doivent présenter un passe sanitaire pour être accueillies dans les magasins de vente et centre commerciaux, dont la surface utile cumulée est supérieure ou égale à vingt mille mètres carrés.

Cette obligation concerne sur le département les magasins de vente et les centres commerciaux suivants:

- centre commercial LECLERC de Comboire
- magasin de vente IKEA de Saint-Martin-d'Hères
- centre commercial de GRAND PLACE d'Echirolles
- centre commercial CARREFOUR de L'Isle d'Abeau
- centre commercial LECLERC de Tignieu-Jamezieu

Cette réglementation est applicable aux mineurs de plus de 12 ans à compter du 30 septembre 2021.

Article 2 : Le non-respect du port du masque tel que prévu dans cet arrêté, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe conformément aux dispositions de l'article L. 3136-1 du code de la santé publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- recours gracieux motivé adressé à mes services,
- recours hiérarchique introduit auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur,
- recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté. Dans le cas du recours gracieux ou du recours hiérarchique, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut à un rejet implicite ouvrant droit à un nouveau délai de recours contentieux de deux mois.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le directeur de cabinet du préfet de l'Isère, les sous-préfets d'arrondissement, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Isère, la directrice départementale de la sécurité publique, les maires des communes concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

ARRÊTE 38-2021-08-15-00002

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 38-2021-06-17-00013 du 17 juin 2021 portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus Covid-19 dans le département de l'Isère est abrogé;

Article 2 : A compter du 17 août 2021 à 08h00, sans préjudice des dispositions du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié, le port du masque est obligatoire dans le département de l'Isère pour les personnes âgées ' de onze ans ou plus :

A l'extérieur:-

- dans un rayon de 50 m, aux abords des écoles (aux horaires d'arrivée et de départ des élèves), des gares ferroviaires et routières, des espaces extérieurs des centres commerciaux, des lieux de culte au moment des offices et des cérémonies;
- dans tous les rassemblements, manifestations, réunions ou activités organisés sur la voie publique;
- dans les lieux de festivals et de spectacles;
- dans les marchés, brocantes et ventes au déballage;
- dans les files d'attente.

A l'intérieur :

des établissements recevant du public, soumis au passe sanitaire, listés ci-dessous:

- Les salles d'auditions, de conférences, de réunions;
- Les chapiteaux, tentes et structures;
- Les salles de concerts et de spectacles;
- Les cinémas ;
- Les établissements sportifs clos et couverts;
- Les salles de jeux, escape-games, casinos;
- Les foires et salons;
- Les musées et salles d'expositions temporaires;
- Les bibliothèques;
- Les bars et restaurants lors des déplacements à l'intérieur de l'établissement;
- Les magasins et centres commerciaux relevant du type M dont la surface commerciale utile est supérieure ou égale à 20 000 m²;
- Les établissements de plein air (stades etc).

Article 3 : L'obligation de port du masque de protection fixée par le présent arrêté n'est pas applicable aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe I du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, de nature à prévenir la propagation du virus.

Article 4 : Toute infraction aux mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe conformément aux dispositions de l'article L. 3136-1 du code de la santé publique.

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- recours gracieux motivé adressé à mes services,
- recours hiérarchique introduit auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur,
- recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun BP 1135 -38022 GRENOBLE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr . Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté. Dans le cas du recours gracieux ou du recours hiérarchique, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivaut à un rejet implicite ouvrant droit à un nouveau délai de recours contentieux de deux mois.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le directeur de cabinet du préfet de l'Isère, les sous-préfets d'arrondissement, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Isère, la directrice départementale de la sécurité publique, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le **15 AOUT 2021**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL

Renforts d'été



Dans le cadre des renforts d'été initié par la mairie, cette année 7 jeunes Veurois (es) ont travaillé durant une semaine début juillet avec les services techniques au déménagement de l'école élémentaire. Main d'œuvre précieuse, ils et elles n'ont pas ménagé leurs efforts avec peut-être aussi un petit parfum de nostalgie en tant qu'anciens-nes élèves de revoir une dernière fois leur ancienne école en l'état.

Visite de chantiers

Visite des chantiers en cours par les élus sous la direction commune de **Jean-Marc Quinodoz** Adjoint aux grands projets/ urbanisme et **Jean-Michel May**, Conseiller Délégué aux Travaux /embellissement.



Visite rendue extrêmement intéressante par leurs explications et réponses faites à toutes nos questions de néophytes, démontre la connaissance qu'ils ont de leurs dossiers. Nous qui les côtoyons régulièrement nous le savions déjà. C'est pourquoi l'idée de faire quelques lignes et leur rendre un petit hommage pour l'abnégation et l'énergie apportées à leur mission, aux heures passées dans les réunions de chantier sur site, réunions en mairie, au téléphone et même à la maison pour écrire les nombreux comptes-rendus pour nous tenir informés. Pour mémoire il s'agit de gérer quatre gros chantiers en même temps, sans compter les "petites bricoles" dont il faut bien s'occuper.



Don du sang

Un grand merci à tous !

Vous avez été nombreux à répondre à la demande de l'EFS lors de la dernière collecte le lundi 28 juin 2021 à Veurey- Vo-roize.

En effet nous avons eu le plaisir d'accueillir 62 donneurs dont 18 nouveaux donneurs pour l'association (5 pour l'EFS)

Nous voudrions remercier au nom des malades, tous ceux qui ont pris la peine de se déplacer.

Vous avez déjà accompli ce geste d'altruisme, et vous pouvez faire fructifier cet effort en incitant les membres de votre famille, vos amis, vos voisins, vos collègues de travail à venir nous rejoindre.

Ils assureront ainsi la continuité de notre chaîne de solidarité la rendant plus forte et suppléant les personnes qui devront s'arrêter pour diverses raisons : âge ou maladie.

Comme les collectes précédentes, les dons se font sur rendez-vous, ce qui permet d'éviter parfois une attente un peu longue. Vous pouvez vous inscrire en faisant « Ctrl » « clic » sur le lien : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Sur place, à l'entrée il vous sera demandé de vous laver les mains et de respecter les mesures de distanciation dans la salle.

Dates des collectes pour 2022 :

Noyarey : Lundi 17/01/22 - Lundi 27/06/22 et Mardi 6/09/22

Veurey : Lundi 11/04/22 et Lundi 21/11/22

Prochaine collecte NOYAREY

Salle POLY'SONS à côté du Gymnase

Route de la Vanne

Mardi 7 Septembre 2021 de 16H45 à 19H45

Ne venez pas à jeun. Si possible, buvez sucré
1h à 1h30 avant le don.

Evitez toute matière grasse au repas de midi.



Rentrée du Hockey Club Veurey Noyarey!

Le Hockey Club Veurey Noyarey fera sa rentrée le mercredi 8 septembre.

Des initiations gratuites seront proposées sur les 3 premiers mercredis de septembre.

Les créneaux sont les suivants :

> **6/7 ans** : Mercredi de 17h à 18h au stade de Veurey

> **8/10 ans** : Mercredi de 17h à 18h30 au stade de Veurey

> **11/14 ans** : Mercredi de 14h30 à 16h au gymnase de Noyarey

Tarifs des cotisations :

CATÉGORIE	ANNÉE DE NAISSANCE	TARIFS VEUREY-NOYAREY	TARIFS EXTERIEUR
U8	2014/2015	60€	80€
U10	2012/2013	70€	90€
U12	2010/2011	70€	90€
U14	2008/2009	70€	90€
U16	2006/2007	70€	90€



Pour tout renseignement/
pré-inscriptions vous pouvez
contacter le club :
hcvn.hockey@gmail.com
ou 06 85 61 88 70

Culture & Loisirs - rentrée 2021

Les inscriptions se feront lors du forum le 3 septembre de 17h à 20h - Parvis de la salle Poly'sons à Noyarey
Début des activités semaine 38 – Lundi 20 septembre

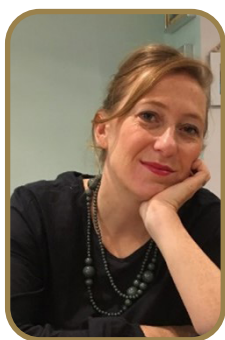
Adhésion association : 10 €.

Activités	Jours	Horaires	Tarifs Veurey Noyarey Montaud	Tarif extérieur	Lieu
Atelier créatif 5-11 ans * Laurence MATESA *10 séances du 22/09 au 8/12	Mercredi	10h -12h	120 € 10 séances	130 € 10 séances	Sous-sol SDF
Cartonnage / Broderie / Couture Pascale Rigault, Animatrice	Lundi Mercredi	14h-16h30 19h30-22h	30 € tarif unique pour 1, 2 ou 3 cours	50 € tarif unique pour 1, 2 ou 3 cours	1 ^{er} étage Espace MB
Terre Brigitte Long, Sculpteur céramiste	Mardi Mardi	9h-12h 18h-21h	330 € 1 cours par semaine	380 € 1 cours par semaine	Sous-sol SDF
Yoga Bertrand Perrier, Professeur	Mercredi	18h30-19h45	160 €	190 €	2 ^{ème} étage Espace MB
Racon'thé	1 fois par mois le vendredi.				

Les cours ne sont pas dispensés durant les vacances scolaires

*Ateliers créatifs du mercredi de 10h à 12h

L'animatrice :



Laurence MATESA, est diplômée en arts appliqués, arts plastiques et histoire de l'art. Elle a été enseignante en arts plastiques pendant plusieurs années dans des collèges et lycées puis responsable des ateliers artistiques et de l'action éducative au sein de musées d'art et d'archéologie. Elle enseigne aujourd'hui dans des établissements spécialisés, ateliers d'art et musées la peinture et le dessin.
Brevet de secouriste.

Les ateliers sont introduits par la présentation d'un artiste (Matisse, Renoir, Pollock...) ou d'une technique artistique (peinture, gravure...), servant de base au travail.
Les participants réalisent une création en lien avec le thème proposé, guidés par la médiatrice, mais toujours libres dans leurs choix, développant ainsi pleinement leur sens artistique et leur créativité.

Ces ateliers abordent différentes notions et techniques comme l'histoire des arts, le dessin (composition, volume), la mise en couleur (peinture, feutres, craies...), la mosaïque, le modelage...chacun peut ainsi découvrir une multitude de techniques qui sont expérimentées dans le respect du rythme de chacun.

C'est avec un grand plaisir que les enfants vont retrouver le chemin de l'atelier d'arts plastiques !
 Si le programme a été quelque peu perturbé suite à la fermeture de la salle, ils ont tout de même pu tester l'encre de Chine, le collage, le portrait...
 Des ateliers sont de nouveau proposés à la rentrée pour les enfants à partir de 7 ans, les mercredis matins de 10h à 12h.
 Renseignements : cultureloisirsveurey@gmail.com



Appel à candidatures EXPO ARTS ET ARTISANAT 20 & 21 Novembre 2021

Vous créez... et vous habitez Veurey ou une commune voisine.
 Venez faire découvrir et si vous le souhaitez vendre vos créations lors de l'exposition annuelle organisée par Culture et Loisirs les 20 et 21 novembre 2021 à la salle des fêtes.
 Peu importe le nombre de créations, vous êtes les bienvenus !
 N'hésitez pas à en parler aussi à vos connaissances.
 Adhésion de 10€ obligatoire à l'association Culture et Loisirs
 Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter à cultureloisirsveurey@gmail.com ou 06.03.40.70.47.

C'est la rentrée aux PETITS MALINS !

La nouvelle équipe d'animation est prête à accueillir vos enfants les mercredis de 7h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs.

Des activités sur le thème de l'Egypte sont préparées.

Les Petits Malins peuvent également récupérer vos enfants à la sortie des écoles sur le temps périscolaire de 16h30 à 18h30, ou les accompagner aux différentes activités culturelles et sportives proposées sur le village.



Des nouveaux « Ateliers du péri » seront proposés à la rentrée.

Pour plus d'informations :
contact@lespetitsmalins.fr ou
<https://www.lespetitsmalins.fr/>



L'association "Le poney instituteur" évolue !



La conjoncture actuelle nous a amené de nouveaux élèves plus âgés et l'association a connu une année 2020-21 un peu différente des précédentes. Pour répondre à cette nouvelle demande, nous diversifions notre activité et notre cavalerie.

L'orientation scolaire

Pour que les jeunes prennent conscience de l'importance de choisir les études qui correspondent à leurs compétences, débouchant sur des métiers qui leur plairaient, nous utilisons les animaux :

un éleveur ami nous a confié des poneys à placer, et nous les avons observés, testés et fait travailler. Notre but était de découvrir le tempérament, les goûts et les compétences de chaque poney, pour imaginer quel métier lui conviendrait (sport, compagnie, médiation animale...)

Nos élèves ont pu, à chaque fois, faire le parallèle entre les poneys et les humains, c'était très riche.

L'amour est dans le pré

Notre petite jument Vahelle a fortement réagi à l'arrivée de l'un des poneys, bien qu'il soit hongre et non étalon. Elle est tombée amoureuse, et réciproquement ! Mais elle le trouvait apparemment irrespectueux, car elle le remettait en place sans ménagement.

Encore une fois, nos jeunes ont pu comparer les comportements animaux et humains...

La famille

Vahelle ayant eu des chaleurs inhabituelles, nous nous sommes demandés si elle n'avait pas envie d'avoir un poulain. Alors, au lieu de passer les vacances en alpage dans le Trièves comme l'an dernier, elle les a passées dans une famille de poneys islandais dans Les Chambarans.

Elle ne sera pas ravie de rentrer, mais elle retrouvera son cher tonton lad, qui sera le meilleur des papas adoptifs si elle pouline en 2022.

Encore une belle aventure à partager avec nos élèves !

Deux nouvelles recrues

Pour remplacer Vahelle et seconder lad dans notre activité de base (aide à la scolarité par la médiation animale) nous avons accueilli 2 nouveaux doubles-poneys : Abhcan le Fjord norvégien et Shawni l'irish Cob irlandais.

Les enfants sont en admiration devant leurs robes originales et très impatients de faire leur connaissance...



Recherche pré

Nous aurions besoin d'un pré supplémentaire, même en friche s'il est grand, et pas trop pentu. Merci pour votre aide éventuelle dans cette recherche !

Nicole Béranger, présidente
institutrice intervenante en médiation animale
www.leponeyinstituteur.com
Tel : 06 87 70 20 10

Journées du patrimoine

Association "Au Pied de Ma Tour"

Dans le cadre des 38^{èmes} Journées du Patrimoine, nous vous proposons une visite patrimoniale nommée « En parcourant la Voroize » et une visite de l'église dans tous ses détails le samedi 18 septembre.



PATRIMOINE POUR TOUS
www.journeesdupatrimoine.fr | #JOURNEESDUPATRIMOINE

Vendredi 17 septembre
Journée dédiée aux scolaires
Laissez les jeunes

1- Départ à 9h30 de la mairie, nous rejoindrons le moulin de la Gilbertière. Nous serons attendus par son propriétaire. Puis nous remonterons la Voroize jusqu'au bâtiment de la centrale électrique. Ensuite nous suivrons la descente de la Voroize et nous repérerons les installations hydrauliques anciennes encore présentes et les emplacements de celles qui ont disparues. Ce parcours se terminera vers 12h30,

2- A la suite de ce parcours qui se terminera place de l'Europe, nous y partagerons un pique-nique tiré du sac.

3- A 15h00 nous serons devant l'église et la visiterons. Nous repérerons les anciennes pierres en provenance de l'ancienne église mérovingienne et celles en provenance des environs de la cure.

En raison de la crise sanitaire, le port du masque et la distanciation sociale seront de rigueur.

EN PARCOURANT LA VOROIZE



Surelle

(oxalis acetosella)

Fam : Oxalidacées

Il y a environ 650 espèces dans cette famille, mais celle-ci est l'une des rares poussant dans l'hémisphère nord.

nb ; les autres « oseilles », celle des jardins, et celles sauvages appartiennent à la famille des Polygonacées.

On l'appelle aussi : Oxalis petite oseille / Oseille des bois / Trèfle aigre / Vinaigrette / Oseille de bucheron / Pain de coucou (car le coucou, messenger de la déesse de l'amour, devait sa voix à sa consommation... ou parce que la floraison accompagne l'arrivée du coucou- l'oiseau) / Alleluia (car elle fleurit vers pâques).

. Herbacée vivace, de 5 à 10 cm, elle affectionne les hêtraies.

. On la confond parfois avec le trèfle, mais sa feuille se distingue de celle du trèfle (*trifolium repens*) car elle est en forme de coeur, alors que celle du trèfle est arrondie

Floraison de mai à juin :

. **Curiosité botanique** : Elle a deux types de fleurs : 1) en fin avril et mai, avant la feuillaison des arbres, des fleurs, pendant maximum 15 jours, sans parfum, s'élèvent au-dessus des feuilles, bien ouvertes (celle ci-contre) et se ferment le soir, et dont les fruits sont mûrs fin mai; 2) puis plus tard, lorsque la feuillaison est faite, et jusqu'à l'automne, des fleurs dites cléistogames, (ci dessous) qui ne s'ouvrent pas, petites (3mm), à ras de terre, sans nectar, et qui s'autofécondent (autogamie), pour produire de petites graines (2-3mm) qui se dispersent lors de l'explosion de la capsule.



. **Cuisine** : Ses feuilles, (au goût d'oseille puis citronné) se consomment en salade. Elles se consomment pendant tout le temps de la végétation, mais elles sont plus tendres avant la floraison. Elles peuvent aussi être utilisées dans les sauces, les soupes, les jus de légumes.

nb. compte tenu de l'acide oxalique qu'elle contient, sa consommation crue doit être modérée (il faudrait néanmoins en manger tous les jours pendant un mois!); mais comme l'épinard ou les bettes, sans danger si on jette l'eau de cuisson (l'acide est soluble dans l'eau).

. **Autre usage**: Autrefois, l'acide qu'elle contient (vendu dans les drogueries sous le nom de « sel d'oseille ») était utilisé comme détachant en teinturerie.

Dans les campagnes, on disait qu'elle prédit l'orage, car ses feuilles se relèvent à l'approche de celui-ci...

. **Propriétés médicinales** : Nos anciens l'utilisaient contre le scorbut & les affections cutanées. Actuellement en homéopathie, elle sert contre les troubles digestifs, ou du foie ou de la vésicule. Mais elle perd ses propriétés une fois sèche.

Les pierres de moulin de la place du Perron

Association "Au Pied de Ma Tour"

Lors de l'une de vos promenades à pied dans notre commune, vous avez sans doute remarqué la présence récente de trois pierres « nouvelles » posées à l'arrière du bassin de la Place du Perron.



La première, imposante et circulaire, est une ancienne meule de moulin à farine qui a été dernièrement offerte à la commune par Jean-Claude Vincent, laquelle était située dans le jardin de ses parents un peu plus bas ; elle a été déplacée gracieusement pour le compte de la municipalité par l'entreprise Terridéa située sur la ZI et posée sur la place du Perron, à côté de la borne à incendie. Nous les remercions chaleureusement tous deux.

Cette belle meule en granit est très probablement une de celles du moulin du Perron, qui était situé en face de ce jardin, au bord de la Voroize ; elle a ainsi été replacée à l'endroit où était autrefois la retenue d'eau, « la serve » (desservie par un béal¹ dérivé de la Voroize, peut-être le même qui passe aujourd'hui sous l'ancien moulin syndical et aboutit au lavoir !) qui alimentait « par-dessus » la roue à aubes du moulin (aujourd'hui totalement disparu !) situé légèrement en contrebas de la place actuelle et au bord de la Voroize ! Ce moulin, d'origine très ancienne, est le moins documenté de ceux qui existaient autrefois au village dans les sources écrites que nous avons retrouvées dans les archives communales. Nous le voyons cependant mentionné au XVI^e

siècle déjà, dans un parcellaire de 1589 (le plus ancien conservé à Veurey), sous l'appellation de "moulin du Perron" et pourvu de "deux meules", ainsi que trois autres moulins également sis plus haut le long de la Voroize : le moulin de Gilbertière, le moulin Penel et, enfin, le moulin des Gilbert sur lequel "plusieurs habitants ont des droits de modure". Ces quatre moulins existeront jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

En 1768-1769 en effet, sur le "Plan local des fonds de la Communauté de Veurey"², nous trouvons encore cités, "mas du Perron les moulins et ma(is)on" appartenant à M. L'Evêque, Jean IV de Caulet. Ce dernier, qui a été évêque et prince de Grenoble de 1727 à 1771, avait racheté en 1747 pour 90 000 livres le château et le domaine de Chaulnes, à Noyarey, pour en faire sa résidence d'été, à l'Hôpital Général de Grenoble, endetté (ce dernier était devenu propriétaire par donation et héritage de ce château et des domaines lui appartenant à la suite du décès, en 1739, de Messire Claude-Hyacinthe Ferrand Teste de Guimetière de Chaulnes, chevalier et marquis, seigneur de Chaulnes, Veurey, Saint-Quentin, Montaud et autres lieux). Après le décès en 1771 de Jean de Caulet, la propriété du domaine passera à son neveu, Tristan de Caulet⁴, qui sera le nouveau possesseur du Moulin, ainsi que de deux des trois autres, et qui en percevra les revenus jusqu'à la Révolution française, sera emprisonné sous la Terreur et mourra dans sa prison

¹Synonyme de « bief », petit canal d'alimentation en eau à faible déclivité (pour l'irrigation, l'exploitation d'un moulin). De l'occitan bial, "canal de derivation" et du bas latin bedalium, eux-même dérivés du gaulois bedu, "canal, fossé". Le quartier des Béalières doit sans doute son appellation au fait qu'il devait autrefois y avoir des canaux d'irrigation nombreux en ce lieu-dit !

² Plan local des fonds de la Communauté de Veurey... fait par Me Gabriel Satre, notaire à St-Laurent du Pont, an 1769, archives municipales de Veurey.

³ Inventaire sommaire des archives historiques de l'Hôpital de Grenoble - Auguste Prudhomme, Impr. F. Allier, 1892, ADI.

Quant aux deux autres « pierres du Perron » qui se trouvaient en contrebas de la place et sur un petit parking au-dessus du pont de la Voroize, c'est toute l'équipe de l'association patrimoniale « Au pied de ma Tour », emportée par son élan et le diable de la commune, qui les a récupérées et mises derrière la meule du moulin. Il s'agit semble-t-il de deux pierres de support d'axe de roue à aubes, mais qui ne sont pas celles du Moulin du Perron comme nous le pensions à l'origine, puisque provenant en fait des anciennes papeteries de Lancey d'après les dires de M. Jean-Marc Lesbros qui les avait sauvées de la destruction et entreposées là ; lui aussi a accepté de les rétrocéder bien volontiers à la commune de Veurey et que nous remercions aussi chaleureusement pour ce geste patrimonial.

⁴ Tristan de Caulet, marquis de Grammont et de Foix, baron de Tournefeuille, seigneur de Noyarey, Veurey, et autres places, mestre de cavalerie et chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, membre de la compagnie Beauveau des Gardes du corps du Roi.

Il s'agit ici non de Satan ou du démon mais du petit chariot de manutention prêté par la municipalité, appelé ainsi, croit-on savoir, à cause de la forme de ses poignées qui rappelle celle des cornes du diable !

MAJORITÉ MUNICIPALE

VEUREY ENSEMBLE ET EN TRANSITION

Nous aurions souhaité ne pas utiliser ces tribunes comme un jeu de ping pong.

L'intérêt général de notre village doit toujours primer sur les égos. Les critiques doivent être étayées par des informations vérifiées que tous les conseillers peuvent obtenir en participant activement au travail et aux réunions des commissions.

Les 4 grands projets engagés par la liste majoritaire ont été lancés durant le mandat précédent. Les avant projets des architectes avaient été tous retenus en fonction de leur solution et de l'estimations du coût.

L'ensemble du nouveau conseil municipal a validé les budgets de ces 4 projets à la suite de la consultation des entreprises. Ce qui a confirmé leur intérêt collectif.

Aussi, à notre tour d'être étonnés par le dernier article de la liste d'opposition qui les auraient inscrits dans leur programme électoral en primeur !

Nous sommes aujourd'hui surpris par cette revendication.

L'extension du restaurant scolaire et l'aménagement de l'école élémentaire avec le remplacement du terrain de basket par une aire de jeux accessible à tous en dehors des heures d'utilisation par l'école et le centre de loisirs seront bien destinés à nos jeunes veurois.

OPPOSITION MUNICIPALE

VEUREY C'EST VOUS

Le groupe d'opposition n'a pas désiré s'exprimer ce mois-ci



INFOS PRATIQUES

CABINET MÉDICAL

• Médecins généralistes :

Dr Christophe PAR-
MENTIER et Dr Laurent
PAUTHIER : 04.76.53.95.29

• Kinésithérapeute :

• Podologue :

Harmony BARON :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Bénédicte ZUANON :
06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE :
06.14.01.45.80
- Nadia DACMINE
06 70 46 60 18

• Psychologues :

- Cécilie RONDAN :
06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE :
06.62.12.46.18

N° D'URGENCES

• Gendarmerie de
Sassenage

04.76.27.42.17

• Police et Gendarmerie :
17• Pompiers - centre de
secours : 18

ou 112 depuis un portable

• SAMU : 15

ou 112 depuis un portable
ou 114 par FAX ou SMS
pour les personnes ayant
du mal à entendre
ou à parler.

• Centre anti-poison :

04.72.11.69.11

• Pharmacies et
dentistes de garde :

3915 (numéro surtaxé).

HORAIRES OUVERTURE
AU PUBLIC

- > Lundi 13h30 - 17h
- > Jeudi 13h30 - 17h
- > Samedi 8h00 - 12h

CONTACTS MAIRIE

Tél : 04.76.85.16.80

Mail : mairie@veurey.fr

Web : www.veurey-voroize.fr

FB : commune de veurey-voroize

CCAS : ccasveureyvroize@orange.fr

Permanence architecte

> 1er vendredi du mois de
13h30 à 17h00 en mairie.
Prise de R.D.V auprès du
secrétariat.

Permanence avocat :

> 1er mercredi du mois de
14h30 à 16h30 en mairie
Prise de R.D.V auprès du
secrétariat

Permanence conseiller Mutualp

Sur RDV auprès de Mr Falconnet au 06.16.24.92.28
mail: mutualp-communales@mutualp.fr



Lundi : 10h>13h /
16h>19h30

Mardi et vendredi :
7h30>13h / 16h>19h30

Mercredi : 7h30>13h
fermé l'après-midi.

Samedi et dimanche
7h30>12h30.
fermé l'après-midi.

Relais postal



Mardi, jeudi et vendredi.

07h30 > 10h45 / 16h00 >
19h30

Service disponible les jours
restants aux horaires d'ou-
verture de l'épicerie.

